

Le barbier égorgeur

Al Nath

Combien de fois ne m'avait-on pas déjà conté des choses sur ce barbier égorgeur du *Courtil Piette*!

Il fallait ensuite sacrifier au rituel établi, remonter ce petit chemin forestier des *Biolettes*¹, s'arrêter devant un tas de moellons à moitié recouvert de lichens et d'herbes fanées, supposé être les restes du logis de ce triste personnage, et puis jouer au petit garçon impressionné. J'étais alors tranquille jusqu'à la fois suivante où je devrais à nouveau faire semblant de découvrir cette histoire² ...

Ma famille possédait un bout de terrain dans les environs, pas très loin du carrefour de *Belle-Croix* dont nous avons déjà parlé dans cette colonne³.

J'ai donc fréquenté les *Biolettes* dès mon plus jeune âge, bien avant que l'on construise les belles routes forestières des environs ou que l'on établisse ce large dégazonnement vers le *Duret*, sensé permettre d'arrêter, ou du moins de freiner, les incendies des Hautes-Fagnes menaçant de ravager les profondes sapinières de l'Hertogenwald⁴.

En fait, nous ne disions pas aller "*aux Biolettes*", mais "*au Courtil Piette*" selon l'expression utilisée à l'époque par les paysans du village des Hauts-Plateaux lorsqu'ils se rendaient dans ce coin de fagne.

Et ils n'y allaient pas pour du tourisme, mais pour des raisons bien précises, comme l'entretien de la parcelle familiale.

¹ Petits bouleaux.

² L'histoire de ce barbier est aussi évoquée dans "Les grands chambardements", *Orion* 58/4 (2000) 17-18 (ou encore <<http://www.potinsduranie.org/chambard.pdf>>).

³ Pour des illustrations de ce lieu-dit, voir "Lu cwèpî dè viyèdje", *Vennggeist* HP021 (septembre 2016) ou encore <http://www.hautsplateaux.org/hp021_201609.pdf>.

⁴ La plantation en épiciées de l'Hertogenwald, alors terre autrichienne, fut fortement encouragée dans les années 1770 sous le règne de l'Impératrice Marie-Thérèse. Le village des Hauts-Plateaux relevait quant à lui de la Principauté Épiscopale de Liège.



Quelques "bioles" [bouleaux] en Hautes-Fagnes sous un ciel automnal: que voilà une scène bien représentative du contexte de cet article.

Plus tard, beaucoup plus tard, je fréquenterais moi-même de long en large ces parages pour la cueillette de mon "*or bleu*" permettant de payer mes études, mais cela fut conté ailleurs⁵.

Revenons à l'époque de ma tendre enfance.

La civilisation des loisirs n'était pas encore née, les infrastructures routières restaient limitées et les moyens de locomotion modernes assez peu répandus. Ceux qui allaient *en fagne* (comme on disait) y allaient à pied ou à vélo, ou encore, pour les mieux dotés, sur un cyclomoteur⁶.

Peu de personnes donc se rendaient dans les hautes terres marécageuses ou dans les forêts éloignées. Pratiquement tous ceux qui y avaient à faire se connaissaient, mais les choses évoluèrent rapidement, notamment avec la popularisation de la voiture.

⁵ Sur cette pratique et son contexte, voir "Petites baies bleues", *Vennggeist* HP010 (octobre 2015) ou encore <http://www.hautsplateaux.org/hp010_201510.pdf>.

⁶ Je me souviens de la fierté avec laquelle mon paternel entra un jour avec son premier cyclomoteur, un de ces engins légers où il était obligé de pédaler dans les côtes, mais au moins ses trajets vers son lieu de travail à la ville voisine étaient grandement facilités.

Le loisir d'un de mes proches était la tanderie aux passereaux⁷. Connexions familiales le permettant, il allait parfois planter ses filets aux *Biolettes*. Les visites étaient rares. Tasses de café et *hènas de pèkèt*⁸ aidant, les gardes forestiers passaient de temps à autre, surtout pour faire la causette.

Sous prétexte de vérifier le permis de tanderie, des gendarmes parfois s'arrêtaient lorsqu'ils apercevaient la cabane de tendeur depuis la route et que le chemin jusqu'à là ne leur paraissait pas trop boueux.

Cela rompait leur routine, leur donnant l'occasion de papoter avec des clients inhabituels. Bien sûr, il fallait être en règle. Non seulement le permis et l'équipement de tanderie étaient contrôlés, mais aussi les papiers d'identité et la plaque de l'année sur la bicyclette ou le vélomoteur⁹.

Naturellement, l'histoire du barbier égorgeur du coin ressortait à chaque fois. Les visiteurs les plus sympathiques étaient conduits aux restes du logis plus haut dans le chemin. On poussait parfois jusqu'à ces fouilles que l'Abbé Joseph Bastin de Malmedy avaient conduites, une vingtaine d'années auparavant, sur un tronçon de voie ancienne, baptisée alors *Via Mansuerisca*¹⁰, ce qui lui donnait une coloration romaine. Depuis, on pense plutôt que cette artère est d'origine mérovingienne¹¹.

Comme dit ci-dessus, cette ambiance bon enfant se dégrada avec l'augmentation de la circulation sur la grand-route voisine, résultat naturel de la multiplication des moyens de transport et des infrastructures, sans oublier la perméabilité accrue des frontières proches.

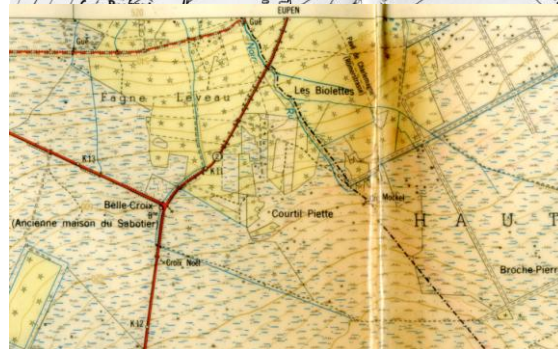
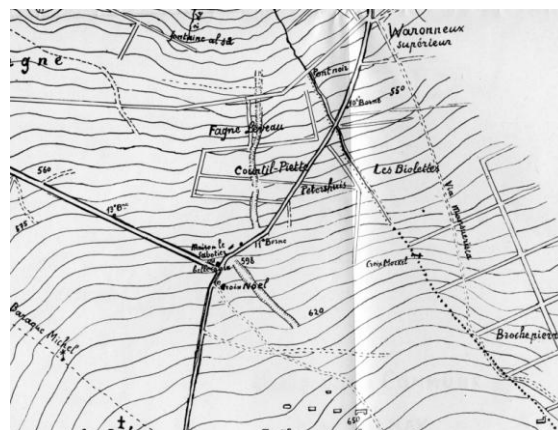
⁷ Voir "Va-z-è!", *Venngest* HP028 (avril 2017) ou encore <http://www.hautsplateaux.org/hp028_201704.pdf>.

⁸ Petits verres de genièvre.

⁹ Jusqu'en 1989 en Province de Liège, les détenteurs de cycles devaient acquitter une taxe provinciale annuelle en échange de laquelle ils recevaient une petite plaque métallique (à fixer typiquement sur la fourche) dont la forme et la couleur pouvait varier d'année en année pour faciliter les contrôles. Ceux-ci vérifiaient également que les vélos étaient dotés d'un éclairage avant et arrière en ordre de marche, ainsi que de freins opérationnels. On rêverait de revoir l'application de telles mesures aujourd'hui avec la multiplication de vélos circulant de nuit – et parfois à contresens – sans aucun éclairage!

¹⁰ Voir par exemple: Bastin, J. 1934, "La Via Mansuerisca", *L'Antiquité Classique* 3/2, pp. 363-384.

¹¹ Voir par exemple: Bolline, P. & Streel, M. 1998, "Topographie de la voie mérovingienne (la Via Mansuerisca?) enfouie dans la fagne des Wés", *Doc. Station Sc. Hautes-Fagnes* 27, 45-52.



Les cartes ci-dessus représentent la même région des Hautes-Fagnes autour du carrefour de Belle-Croix: en haut, un extrait des planches jointes à l'ouvrage de Jules Feller sur la toponymie de Jalhay (1936); au milieu et en bas, des extraits des cartes de l'Institut Géographique National se référant à des prises de vue en 1955 pour celle du milieu et à une révision de 1987 pour celle du bas. Les Biolettes sont positionnées au même endroit sur les trois cartes. Par contre, si Feller renseigne le Courtil Piette à l'Ouest des Biolettes, il est au sud de celles-ci sur les cartes militaires. La voie ancienne (juste à l'Est des Biolettes) est indiquée comme "Via Mansuerisca" chez Feller et "Pavé de Charlemagne" sur les autres cartes avec en plus "(Römerstrasse)" pour celle du milieu et "(Mansuerisca)" sur celle du bas. A noter que celle-ci affiche l'altération "Courtel Piette" ainsi que, en d'autres endroits, un certain nombre de transcriptions fantaisistes d'appellations locales, ce qui n'était pas le cas sur les cartes anciennes.

Les dernières années où je rendais visite à mon parent oiseleur, il était devenu imprudent de quitter, ne fût que pour quelques minutes, l'installation de tenderie, trop visible depuis la nationale. Des inconnus de plus en plus nombreux s'enhardissaient dans ces parages en principe ouverts à tous. De toute évidence, certains venaient repérer les lieux, estimer le nombre de personnes présentes et peut-être préparer un mauvais coup. Il m'est d'ailleurs arrivé plus d'une fois d'aller jusqu'aux véhicules arrêtés en bord de route et, mine de rien, de mémoriser leurs numéros de plaque.

Quant à mon parent, il s'arrangea pour se trouver de moins en moins souvent seul là-bas, mais cela, c'est une autre histoire ...



Qu'en était-il exactement de cet égorgeur?

Dans le deuxième volume de son *Histoire du Ban de Jalhay*¹², Jean-Simon Renier offre (pp. 244ff), de manière un peu confuse il est vrai, toute une série de détails sur un "cortil Piette en fagne" et les péripéties se rapportant aux familles l'ayant occupé, y compris "une sinistre légende disant que là habitait un figaro assassin."

Nous préférons ici faire référence à l'excellente *Toponymie de la Commune de Jalhay*¹³ dans laquelle Jules Feller redresse la chronologie.

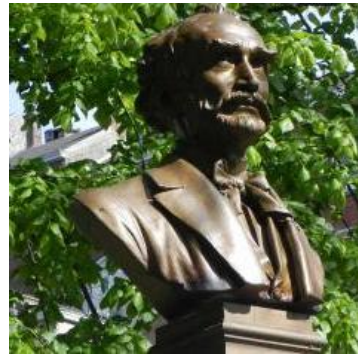
"Singulier emplacement pour un barbier!", se gausse Feller, "Ce devait être un aubergiste faisant à l'occasion l'office de figaro. La légende a raconté les faits à rebours".

Le mot *courtill* ne figurant plus dans nombre de dictionnaires modernes, peut-être faudrait-il d'abord rappeler sa signification: "petit jardin attenant à une maison de paysans" d'après mon Littré de 1880, qui s'empresse d'ajouter "Vieux". Le mot wallon est proche: *corti*.

L'origine de la dénomination remonterait à Piette Pirard qui acheta le bien à Thiry Goffinet en 1525, *Piette* étant une rétroversion du flamand *Peter*. Pirard mourut en 1549, sa fille ayant épousé Peter Kessler, un autre *Piette* donc.

¹² Renier, J.S. 1905, "Histoire du Ban de Jalhay comprenant sa commune avec sa seigneurie et celle de Surister – Deuxième partie", Imp. Gilon, Verviers, 336pp.

¹³ Feller, J. 1936, "Toponymie de la Commune de Jalhay", Vaillant-Carmanne, Liège, 454pp.



Buste de Jean-Simon Renier (Verviers, 1818-1907) se trouvant dans le Parc Fabiola de sa ville natale.



Jules Feller (Roubaix, 1859 – Verviers, 1940).

Au lieu d'un hôpital que certains ont cru devoir déduire du *hospitale* utilisé dans d'anciens textes, Feller voit une auberge ou un hôtel, interprétant aussi dans ce sens l'expression "nouveau logis" attribuée à une extension des bâtiments par les Kessler. *Dimander a lodjî* veut dire en wallon solliciter l'hébergement, rappelle Feller.

Et l'endroit était idéal pour une auberge! Si les routes modernes n'existaient pas encore, plusieurs voies s'y croisaient déjà, aux confins de trois pays (Liège, Limbourg, Luxembourg): le chemin de Jalhay à Montjoie, un autre vers Sourbrodt et enfin celui reliant Eupen à Malmedy.

Quoi de plus naturel donc que ce point d'arrêt au milieu des landes battues par les vents, pluies et frimas, loin des villages et de leurs paturages. Ce havre vit cependant la fin tragique de Pierre Kessler puisqu'il y fut assassiné en 1559 par des brigands – méfait donnant naissance à la légende inversée et source du retentissant procès à Liège rapporté par Renier. ♡♡